

Accueil / Actualités / **Mesures de confinement au 30 octobre 2020**

Mesures de confinement au 30 octobre 2020

Article publié le **30/10/2020**

En raison de la forte propagation sur le territoire national de l'épidémie de Covid 19, le Président de la République a annoncé ce mercredi 28 octobre 2020 de nouvelles mesures de confinement national jusqu'au 1^{er} décembre 2020 au moins, entraînant la fermeture de l'intégralité des établissements recevant du public et par conséquence de nos clubs.

Selon le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, les établissements sportifs sont tous fermés, à l'exception par dérogation des établissements qui peuvent accueillir du public pour le sport scolaire, périscolaire, les personnes en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les formations. La fédération est dans l'attente de la publication de l'Instruction ministérielle concernant le sport. Une communication complémentaire sera faite dès réception de ce texte qui fixera le cadre de la pratique des activités sportives.

L'organisation du travail des permanents au siège fédéral est également impactée. Le télétravail est de rigueur et il a été choisi d'avoir recours à l'aide d'activité partielle de l'Etat. Ainsi, le siège fédéral sera fermé durant cette période, tout comme la boutique des clubs. Nous invitons tous nos interlocuteurs à privilégier les contacts par mail ou via le formulaire de contact du site www.fft.fr

La santé et la sécurité de nos licenciés, des dirigeants et de nos collaborateurs restent notre priorité. Nous mettons tout en œuvre pour les accompagner au mieux dans cette difficile période.

En résumé :

- Les clubs affiliés sont fermés jusqu'au 1^{er} décembre
- Les compétitions inscrites au calendrier durant cette période sont annulées automatiquement par la fédération avec remboursement au club
- Les clubs et centres d'accueil du public qui collaborent avec du public scolaire, périscolaire, en situation de handicap ou athlète de haut niveau peuvent les accueillir sous dérogation

« Le monde sportif, l'ensemble de nos clubs, subit de plein fouet ce nouveau confinement. Prenons-le comme une nécessité, agissons en tant que citoyen.

Mais soyons, d'ores et déjà, dans l'après, dans la reprise. Il faudra que tous ensemble nous soyons prêts à accueillir nos adhérents pour retrouver ce plaisir de pratiquer, de se confronter sur les terrains et les parcours.

Soyez assurés de notre préoccupation à vous accompagner.

Prenez soin de vous ! »

Jean-Michel Cléry, Président de la FFTA

Nous rappelons que des décisions locales peuvent être complémentaires aux mesures gouvernementales et fédérales. N'hésitez pas à consulter votre mairie.

Lire le décret gouvernemental du 20 octobre 2020